

NON SIGNATURE DE L'ACCORD TEMPS DE TRAVAIL POUR AZUR TV: LES RAISONS

Au terme de plusieurs réunions de négociation, nous souhaitons aujourd'hui clarifier les raisons pour lesquelles nous avons choisi de ne pas signer l'accord temps de travail proposé par la direction.

La direction ne protège pas suffisamment les salariés:

Cet accord ne garantit pas une protection adéquate pour les travailleurs en termes de durée maximale de travail, de repos compensatoire et de respect des congés légaux. La possibilité d'effectuer jusqu'à 12h par jour notamment n'est pas acceptable pour nous. Tout comme les 48h/semaine. Le bien-être des travailleurs et leur santé physique et mentale doivent être une priorité absolue.

L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle est un enjeu crucial. Or nous connaissons les impératifs et les modes de fonctionnement de ce groupe où le respect des mesures de protection est malheureusement un combat quotidien. L'accord ne propose aucune limite pour permettre aux travailleurs de concilier efficacement vie pro et vie perso.

La direction ne propose aucune compensation financière pour déroger au temps de travail prévu dans la Convention collective des journalistes:

Le temps de travail légal pour les journalistes est de 35h. Pour y déroger, les directions proposent généralement des compensations (financières ou congés). Par exemple à FTV, les journalistes au forfait jour touchent 5% de salaire en plus. Ici, la direction ne propose rien!

La direction propose un accord inadapté:

Le forfait jour ne doit concerner que les salariés réellement autonomes. Ce n'est pas le cas à Azur où les prises de service, comme le déroulement des journées sont soumises à des directives hiérarchiques.

La direction vous fait porter la responsabilité du décompte des heures de travail:

Dans cet accord, la responsabilité du décompte des heures de travail pèse sur le salarié. Or le code du travail est très clair: c'est la direction qui est responsable de la santé des salariés et c'est la Direction qui doit suivre l'activité des salariés et leur charge de travail. A défaut les forfaits jours sont nuls au regard de la loi !

La direction veut créer un modèle social dégradé en région:

L'accord proposé va encore accentuer les inégalités entre les salariés d'Azur TV et les salariés du siège, notamment en termes de flexibilité des horaires et de stabilité de l'emploi. Nous nous opposons fermement à toute mesure qui pourrait favoriser la précarité et la dégradation des conditions de travail des salariés en régions. Nous sommes un groupe et nous méritons mieux.

Notre décision de ne pas signer l'accord sur le temps de travail ne signifie pas que nous rejetons systématiquement toute proposition. Au contraire, nous sommes ouverts au dialogue et à la négociation pour parvenir à des solutions qui garantissent aux salariés du réseau BFM un accord harmonisé pour toutes les BFM Régions à la hauteur de l'engagement quotidien des salariés en régions et des moyens de notre groupe.

Nous restons déterminés à défendre les droits des travailleurs et à promouvoir des conditions de travail dignes et équitables.

Nous appelons la direction à stopper son projet de référendum, rendu possible car la direction fait fi du retrait de signature du SNJ et à entamer comme nos organisations le demandent la négociation d'un accord acceptable!